



FO DEMANDE L'ABROGATION DE LA LOI MALLIE

*Source : <http://www.travail-dimanche.com> du 27-11-2010
Extrait de la Résolution du CCN de la FEC FO du 24 et 25 novembre 2010*

Le Conseil National exige l'abrogation de la Loi du 10 août 2009 qui banalise et étend le travail dominical en légalisant des comportements délictueux que Force Ouvrière a fait condamner par les tribunaux.

Il se félicite que la Fédération poursuive avec succès les actions entreprises et confirme le mandat donné à la FEC pour préserver le repos dominical des salariés, notamment dans le cadre de l'action qu'il convient de mener conjointement avec la FGTA sur le périmètre du commerce alimentaire, où de nombreuses enseignes commencent à ouvrir en toute illégalité les dimanches après-midi, espérant mettre le législateur et les salariés devant le fait accompli.

Il appelle l'ensemble de ses structures syndicales à user de tous les moyens à leur disposition pour empêcher la généralisation du travail dominical.

Le Conseil National condamne les ouvertures anticipées et les fermetures retardées dans tous les secteurs de la FEC entraînant des amplitudes horaires inacceptables pour des salariés souvent précaires.

Affirmant que l'extension de la précarité n'est pas due à la fatalité mais est la résultante de la politique suivie, le Conseil National condamne le recours abusif aux CDD, à l'intérim et au temps de travail partiel imposé, au travail des jours fériés. Plus particulièrement, il dénonce les politiques patronales et gouvernementales en direction des femmes et des jeunes qui visent à faire du CDI l'exception et du CDD la règle.

Enfin, il rappelle que chaque travailleur a droit à un vrai emploi et un vrai salaire.

De ce fait, il revendique les jours fériés payés et chômés, l'instauration de pénalités financières pour les entreprises qui ont massivement recours aux formes d'emplois précaires et aux stagiaires, alors que les mesures gouvernementales, prises jusqu'à présent vont, au contraire, dans le sens des exonérations de charges qui concourent à l'abaissement du coût du travail. Ainsi l'augmentation des marges des entreprises se fait sur le dos des salariés les plus précaires.